



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 19 septembre 2016

Délibération n° 2016-1470

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Installation des services de la Métropole - Phase n° 3 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guiland), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1470**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon

objet : **Installation des services de la Métropole - Phase n° 3 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 10 juillet 2014 (délibération n° 2014-0219) puis le Conseil de la Métropole de Lyon du 26 janvier 2015 (délibération n° 2015-0120) ont approuvé une individualisation d'autorisation de programme de 5 410 000 € pour la réhabilitation de locaux et l'installation des services relevant des 2 premières phases d'installation de la Métropole.

Les opérations constituant ces 2 premières phases sont aujourd'hui terminées, mais plusieurs nouvelles opérations complémentaires sont rendues aujourd'hui nécessaires pour l'installation des services.

Afin de répondre aux organisations des services et aux nouvelles missions que doit assurer la Métropole, 12 projets non recensés, dans les 2 premières phases d'aménagement des services, ont été identifiés.

I - Service du placement familial

Le service du placement familial est rattaché à la direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat (DGDDSH). Dès la mise en place de la Métropole, il était prévu d'installer ce service dans le sud de la Métropole, sur les Communes de Givors ou Grigny. Plusieurs projets ont été étudiés. Aujourd'hui, la solution retenue consiste à installer ce service au rez-de-chaussée de la Maison du Rhône de Grigny, dans des locaux de 287 mètres carrés, propriétés de la Ville. La Métropole s'est portée acquéreur du local (et de 6 places de parking) pour 376 000 €.

Quelques travaux seront à réaliser pour un montant estimé de 35 000 € TTC, soit au total une dépense de 411 k€ pour la Métropole.

II - Locaux syndicaux

Au 1er janvier 2015, au vu de l'augmentation du nombre de représentants syndicaux, les organisations syndicales se sont réparties dans les locaux de l'immeuble Porte sud à Lyon 3° mis à leur disposition jusque-là par la Communauté urbaine ainsi que dans ceux du 142 bis, avenue de Saxe à Lyon 3°, locaux mis à disposition des organisations syndicales du Département du Rhône.

Le besoin défini par la direction des ressources humaines est de 500 mètres carrés de locaux.

Aucune surface équivalente n'est disponible dans le parc immobilier de la Métropole, répondant aux contraintes du projet (surface, proximité de l'Hôtel de la Métropole, indépendance d'accès, etc.).

Une solution locative a été recherchée et il a été retenu de louer un plateau de 586 mètres carrés dans l'immeuble Gemel Lyon, avenue Vivier-Merle à Lyon 3°.

Le montant du loyer et des charges est évalué à 250 000 € par an.

Ce plateau loué nu, nécessite d'être entièrement aménagé pour un coût estimé à 250 000 € TTC.

III - Service des taxis

La gestion des taxis sur le territoire de la Métropole a été transférée, au 1er janvier 2015, des Communes à la Métropole.

Afin d'installer ce nouveau service, il est proposé d'aménager une cellule commerciale inoccupée du Centre d'échanges de Lyon-Perrache. Cette implantation permettrait de répondre aux différentes contraintes de ce service : proximité des transports en commun, stationnement aisé des taxis, accueil du public.

Le coût d'aménagement des surfaces est estimé à 250 000 € TTC.

IV - Groupes politiques

Les groupes politiques sont actuellement installés au niveau -1 de l'Hôtel de la Métropole.

Des aménagements complémentaires sont effectués pour un montant estimé de 160 000 € TTC.

V - Direction de l'évaluation et de la performance

La Métropole est locataire d'un local de 100 mètres carrés environ au 1er étage du 201 bis, rue Garibaldi (M+M) à Lyon 3°. Ces locaux sont inoccupés depuis 2014.

La direction de l'évaluation et de la performance a besoin de locaux distincts supplémentaires pour l'analyse des offres des renouvellements des délégations de services publics. Il est proposé de lui attribuer ces locaux inoccupés.

Ces locaux sont anciens et nécessitent des travaux de modernisation et de mise aux normes estimés à 90 000 € TTC.

VI - Laboratoire expérimental multimédia

Afin de libérer les locaux ERASME propriétés de la Communauté de communes de Chamousset en lyonnais et implantés sur la Commune Saint Clément les Places, le laboratoire expérimental multimédia a été transféré en février 2016 dans le pôle Pixel de Villeurbanne, moyennant un bail précaire d'un an et une redevance de location de 62,4 k€ TTC.

Cette implantation temporaire doit permettre de rechercher une solution pérenne pour le laboratoire ; des locaux propriétés de la Métropole pouvant répondre aux besoins de cette unité d'expérimentation ont été identifiés sur le site Decorps à Villeurbanne, à proximité du pôle PIXEL. Néanmoins, ces locaux nécessiteraient des travaux d'aménagement. L'ensemble des frais nécessaires au transfert de ce laboratoire est estimé à 250 000 € TTC pour 350 mètres carrés.

VII - Halle Borie Sud plot A

La DGDDSH a été partiellement regroupée dans les Halles Borie Nord et Sud, locaux prix à bail à Gerland (Lyon 7°). Parmi les directions à missions sociales de cette délégation, seule la direction de l'habitat et du logement installée dans l'Hôtel de la Métropole, n'est pas regroupée dans les locaux de Gerland. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la délégation demande à regrouper cette direction dans les Halles Borie, ce qui permettrait également de libérer 55 postes de travail au 4° étage de l'Hôtel de la Métropole, et ainsi de permettre d'installer à cet emplacement d'autres services excentrés.

Par ailleurs, quelques missions jusqu'à présent assurées en Maisons du Rhône vont prochainement être re-centralisées, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'agents à installer dans les locaux de Gerland.

Afin de répondre à ces 2 besoins, il a été proposé de louer un 3° bâtiment dans les Halles Borie, permettant d'accueillir 85 agents supplémentaires.

Cette location devra s'accompagner de travaux d'adaptation. Le coût d'installation est estimé à 75 000 € TTC (travaux, mobilier).

VIII - Service proximité de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'informations (DINSI)

Le service proximité de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'informations (DINSI) comprend 32 agents. Il est actuellement implanté sur 2 sites : 18 agents sont installés au rez-de-chaussée du 201 bis, rue Garibaldi à Lyon 3° et 14 autres dans le bâtiment Philomène Magnin à Bron.

Par ailleurs, ce service a besoin de bancs de préparation et de réserves réparties entre les locaux de Bron (135 mètres carrés) et les sous-sols de l'Hôtel de la Métropole (730 mètres carrés).

La DINSI demande à disposer de locaux permettant de regrouper l'ensemble du personnel de ce service, ainsi qu'une partie des réserves et bancs de préparation. La majorité des interventions de cette équipe est réalisée dans les bâtiments des services centraux (Lyon 3°) et la localisation souhaitée se situe dans un rayon de 15 minutes à pied autour de l'Hôtel de la Métropole.

Il est proposé de rechercher des locaux adaptés aux besoins, prioritairement dans le parc privé de la Métropole. Le besoin s'élève à 500 mètres carrés.

Des travaux d'aménagement et d'adaptation seront nécessaires. L'ensemble des frais, nécessaires au regroupement de ce service, est estimé à 400 000 € TTC.

IX - Service voirie mobilité urbaine (VMU)

Le service voirie mobilité urbaine (VMU) est installé dans l'immeuble Le Garden, avenue Vivier-Merle à Lyon 3°, dans des surfaces en location. Le déménagement de la direction de l'habitat et du logement de l'Hôtel de la Métropole vers les Halles Borie permettrait de dégager une surface nécessaire à l'installation du service VMU.

Cela permettra de libérer en totalité les surfaces louées à l'immeuble Le Garden et ainsi de dégager le montant du loyer qui s'élève à 180 000 € TTC par an. Aucune dépense de travaux ou d'aménagement n'est prévue.

X - Direction des espaces verts

Les différents services compétents sur les espaces verts de la Métropole sont aujourd'hui répartis dans 3 directions : direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments (DLPB), direction de la voirie (DV), direction de la propreté (DP).

Afin d'optimiser les équipes, les matériels et les savoirs, la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DGDDUCV) envisage de créer une direction des espaces verts regroupant les équipes existantes. Cette direction pourrait être installée sur un étage de l'aile C2 du bâtiment Philomène Magnin à Bron, au cœur du parc de Parilly, prochainement libéré par le Département du Rhône.

Il est donc proposé de récupérer ces locaux et d'effectuer les travaux d'adaptation nécessaires à l'implantation de cette nouvelle direction. Le coût de ces aménagements est estimé à 90 000 € TTC.

XI - Service du courrier

Le service du courrier est implanté au niveau 0 de l'Hôtel de la Métropole. Ce service manque de surface mais ne peut s'étendre, toutes les surfaces de l'Hôtel de la Métropole étant occupées. Dès lors, il est proposé de rechercher une location dans le 3° arrondissement permettant de répondre aux contraintes du service (proximité de l'Hôtel de la Métropole, de plain-pied, accessible aux véhicules, disposant de stationnements). Le besoin est estimé à 200 mètres carrés, soit un coût de location d'environ 50 000 € TTC par an.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 100 000 € TTC.

XII - Extension du service de médecine préventive

Le service de médecine préventive prévoit d'augmenter le nombre de médecins du travail (+ 2) afin de répondre à l'augmentation d'effectif de la Métropole. Il souhaite également plusieurs modifications d'aménagements et locaux supplémentaires. Le besoin en surface supplémentaire est estimé à 100 mètres carrés, soit une surface totale nécessaire d'environ 430 mètres carrés.

Seule une solution locative peut répondre à ce besoin nouveau. Le coût de location est estimé à 105 000 € TTC par an.

Les travaux d'aménagement et de déménagement à prévoir sont estimés à 300 000 € TTC.

Les opérations d'aménagement des phases 1 et 2 se sont révélées moins élevées que prévu et permettent de financer les points I à V.

Afin d'aménager les services identifiés à ce jour et les demandes liées aux évolutions d'organisation, il est demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 1 400 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux et d'aménagements lié à l'installation des services de la Métropole de Lyon - Phase n° 3.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 1 400 000 € TTC à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 400 000 € en 2016 et 1 000 000 € en 2017 en dépenses sur l'opération n° 0P28O2923.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 810 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.